

**CALCUL DE L'INDICE D'UTILISATION DU SOL (art. 49 OCAT)**

Marche à suivre - Veuillez saisir les champs blancs; les champs tramés (orange) afficheront automatiquement les données adéquates.

Déductions autorisées - Pour les bâtiments, les déductions autorisées sont celles de l'[art. 49 OCAT](#) (caves, balcons ouverts, garages, etc.). Veuillez saisir le signe moins "-"  
 - Pour les parcelles, les déductions autorisées sont les surfaces inconstructibles (PRE, etc.). Veuillez saisir le signe "-"

Requérant :

Commune :

Zone :

Plan spécial :

Parcelle n° :

<b>Surface :</b>	<input type="text"/>	m2
+ Surface report d'indice	<input type="text"/>	m2
./. Déduction(s)*	<input type="text"/>	m2
	<hr/> <hr/>	<b>m2</b>

Indice min. autorisé :  soit

m2

Indice max. autorisé :  soit

m2

**Indice = surface brute de plancher utile / surface constructible de la parcelle**

Sous-sol	<input type="text"/>	m2
	<input type="text"/>	m2
Rez	<input type="text"/>	m2
	<input type="text"/>	m2
Etage	<input type="text"/>	m2
	<input type="text"/>	m2
Combles	<input type="text"/>	m2
	<input type="text"/>	m2
	<hr/> <hr/>	<b>0.00 m2</b>

Indice :

Indice respecté :

**Si l'indice n'est pas compris dans les valeurs cibles admises pour la zone concernée, le projet nécessite une demande motivée de dérogation adressée au Conseil communal. Cette pièce est à joindre au dossier déposé sur l'application à l'étape Gestion des documents (rubrique "Conventions / dérogations / demandes").**